

PLAN LOCAL D'URBANISME
de
STIRING-WENDEL



Règlement graphique

Echelle : 1/2000e

APPROBATION DE L'ELABORATION DU
P.L.U. PAR D.C.M. DU : 26 juin 2015

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal du 26 juin 2015.
Le Maire

Atelier A4 architecture et urbanisme durables
Nicolas VU-CHAMPENTIER - urbaniste D.P.L.U.
4, rue du Capitaine Collin - 57000 METZ
Tél. 03 87 76 32 32 - Fax 03 87 74 82 31
E-mail : nicolas@atelier-a4.fr - Web : www.atelier-a4.fr

LEGENDE

- Limite du ban communal
- - - Limite de zone
- - - Limite de secteur
- ① Emplacement réservé
- Cheminement piétonnier existant à conserver
- Eléments de paysage à protéger et à mettre en valeur
- Terrain cultivé à protéger en zone urbaine
- Périmètre à l'intérieur duquel les nouvelles constructions principales sont autorisées (règle spécifique au secteur Uch)
- Pour les garages uniquement : ligne d'implantation obligatoire de la façade "avant"

4

